



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1047-2017, 1048-2017, 1049-2017 ET 1052-2017

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 3 avril 2017, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1047-2017 INTITULÉ RÈGLEMENT DE DÉMOLITION;**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1048-2017 INTITULÉ RÈGLEMENT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME;**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1049-2017 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 982-2011 ET SES AMENDEMENTS SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, D'OCCUPATION OU DE MODIFICATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI);**
- **RÈGLEMENT NUMÉRO 1052-2017 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION DES SOURCES D'EAU POTABLE.**

PRENEZ EN OUTRE AVIS QUE ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 12<sup>e</sup> jour d'avril 2017

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA